



Syndicat des Orthoptistes de France



Toulouse, le 25 janvier 2015

Madame, Monsieur,

Suite au conseil d'administration qui s'est réuni le 24 janvier 2015, le CA vous convie à une **Assemblée Générale** Extraordinaire du **Syndicat des Orthoptistes de France pour décider de la pérennité ou non du SOF.**

L'AG extraordinaire se tiendra à :

**L' Hôtel NOVOTEL de PURPAN
23, Impasse de Maubec
31300 TOULOUSE
Tél. : 05.61.15.00.00**

Le Samedi 28 février 2015 à 14H30

Ordre du Jour :

- Enquête de représentativité : réponse de la direction de la sécurité sociale : le SOF n'est pas représentatif
- Prise de décision quant à la pérennité du SOF
Si le vote aboutit sur la pérennité du syndicat non représentatif : Elections pour le renouvellement de TOUS les Membres du Conseil d'Administration :
les candidatures sont à adresser au secrétariat du S.O.F avant le 26 février 2015

Nous nous permettons de rappeler l'importance de cette réunion indispensable.
Nous vous serions reconnaissants de confirmer ou non votre présence.

Cette Assemblée Générale est ouverte à tous, orthoptistes adhérents comme non adhérents
Il est bien entendu que seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2015 pourront voter.
Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer : Le bulletin de vote est à renvoyer au secrétariat du SOF au plus tard 48h avant l'AG avec le chèque (tarif inchangé) et la fiche d'adhésion 2015 remplie.
Aucun chèque ne sera encaissé avant le résultat du vote.

En vous remerciant de votre participation,
Valérie Ducret
Secrétaire Générale

..... ✂

VOTE

Nom et prénom :
Adresse :
Je vote à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28.02.2015

oui à la pérennité du SOF **non à la pérennité du SOF**

Date et signature :